

COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER DEPARTEMENT SEINE-MARITIME

Nombre de conseillers :

En exercice: 15

Présents: 10

Votants: 10

Procurations: 0

Convocation:

27 Mai 2025

Délibération Numéro

2025.05.06.13

Objet:

MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/07/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 076-217600907-20250605-2025050613-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025 Publication : 12/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 5 juin 2025

Le cinq juin deux mil vingt-cinq dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal: 27 Mai 2025

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, M. LEMAISTRE Alain, Mme RACINE Claire, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. LE CORRE Gérald,

Absents excusés:

Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène, Mme PIERRE Angélique

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame MAILLARD Martine est désignée pour remplir cette fonction. Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs existant,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur Le Maire propose de mettre à jour le tableau des effectifs par :

De la création des postes suivants :

- 1 emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles PP 2^{ème}classe : 30/35^{ème} (annualisé) dans le cadre de l'article L332-8-6° à compter du 1^{er} septembre 2025
- 1 emploi d'agent d'entretien dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité 22/35^{ème} (annualisé) du 29 Août 2025
- o 3 postes d'adjoints d'animation 35/35ème du 3 juillet 2025 au 30 juillet 2025

De la suppression du poste suivant :

 1 emploi d'Agent Spécialisé des Ecole Maternelle PP 1^{ère} classe 30/35^{ème} annualisé vacant au 1^{er} septembre 2024.

De modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe



COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER DEPARTEMENT SEINE-MARITIME

Nombre de conseillers :

En exercice: 15

Présents : 10

Votants: 10

Procurations: 0

Convocation:

27 Mai 2025

<u>Délibération</u> Numéro

2025.05.06.13

Objet:

MISE A JOUR TABLEAU DES **EFFECTIFS AU 01/07/2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 076-217600907-20250605-2025050613-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025 Publication: 12/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres (10 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre)

DECIDE

La création des postes suivants :

- o 1 emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles PP 2èmeclasse : 30/35^{ème} (annualisé) dans le cadre de l'article L332-8-6° à compter du 1er septembre 2025
- o 1 emploi d'agent d'entretien dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité 22/35ème (annualisé) du 29 Août 2025
- o 3 postes d'adjoints d'animation 35/35ème du 3 juillet 2025 au 30 juillet 2025

La suppression du poste suivant :

1 emploi d'Agent Spécialisé des Ecole Maternelle PP 1ère classe 30/35ème annualisé vacant au 1er septembre 2024.

De modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe

D'inscrire au budget les crédits correspondants ;

D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;

De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1er Juillet 2025

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT



La Secrétaire de séance

M. Mullan

Martine MAILLARD